

# Séance du conseil municipal du 13 Janvier 2022

## COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et deux, le 13 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

**Présents :** CHAMPION Kalyne, GIRAUD Marc, GAUTHIER Clarisse, JULLIOT Alexandre, LAMY Anthony, PAILLARD Alain, PESCHE Nicole, PIAU Valérie

**Absents excusés :** DESMONTILS Olivier (a donné pouvoir à Mme Nadine MARTIN-FERRÉ)

**Secrétaire de séance :** GAUTHIER Clarisse

---

➤ **ORDRE DU JOUR N°1 :**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021**

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 2 décembre 2021. Une erreur de date est signalée, il a été noté le 16 septembre au lieu du 21 octobre, Il est également demandé que les remarques apportées au Compte rendu du 21 octobre soient notifiées sur le compte rendu du 2 décembre 2021.

Malgré ces remarques le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **ORDRE DU JOUR N°2 :**

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise de maçonnerie Pihour, pour la réfection du pont en pierre route de Livré qui a été endommagé par une machine agricole de l'entreprise Jégu de Ballots.

Devis N° 1677 du 16/12/2021 d'un montant hors taxe de 2 123,96€

Le devis a été transmis à l'assurance Groupama

➤ **ORDRE DU JOUR N°3 :**

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal Les devis des entreprises SAS CHAZÉ TP et PIGEON TP LOIRE ANJOU concernant les travaux de voirie au cimetière, dans le lotissement du Prieuré et au niveau du parking au terrain de foot.

Les membres du conseil municipal ont demandé à Mme Le Maire de se renseigner sur l'obligation ou pas d'avoir un troisième devis.

➤ **ORDRE DU JOUR N°4 :**

*Délibération n° 20220113\_01*

**Transfert de la compétence plan local d'urbanisme en tenant lieu de la carte communale**

Madame le Maire, après avoir donné lecture au conseil municipal de la délibération n°2021-12/199 en date du 6 décembre 2021, de la communauté de communes du Pays de Craon relative à la modification de ses statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à mains levées, à 10 voix : contre.

**Refuse** le transfert de la compétence en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de Craon à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,

**Refuse** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Craon, avec intégration de la compétence au 1<sup>er</sup> avril 2022 comme suit :

1- Compétences obligatoires

1-2 En matière d'aménagement de l'espace

- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

➤ **ORDRE DU JOUR N°5**

*Délibération n° 20220113\_02*

**Taxe d'aménagement :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la taxe d'aménagement doit être revue pour une application au 1<sup>er</sup> février 2022.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivant ;

Après délibération le conseil municipal décide, de reconduire :

- La taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal.
- L'exonération en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
  - Les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;
  - Les locaux à usage industriel / artisanal et leurs annexes

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 janvier 2025). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'état chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du deuxième mois suivant son adoption.

➤ **ORDRE DU JOUR N°6**

**Cérémonie des vœux :**

Madame le Maire avise les membres du conseil municipal qu'au vu des conditions sanitaires et suivant les recommandations de la préfecture il est préférable de reporter la cérémonie des vœux prévue le 15 janvier 2021.

Les membres du conseil municipal approuvent cette décision et précisent qu'il est difficile de bloquer une nouvelle date vu le contexte actuel et décide donc d'annuler la cérémonie des vœux 2022.

➤ **ORDRE DU JOUR N°7**

**Élections présidentielle 10 et 24 avril 2022 :**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les dates de l'élection présidentielle, Mme Champion Kalyne précise qu'elle ne pourra être présente au dépouillement des scrutins étant elle-même secrétaire de mairie elle devra être présente à Chemazé, elle pourra malgré tout faire une permanence le 10 et le 24. Il sera demandé à Mme Lhommeau Florence, secrétaire de mairie d'Athée d'être présente pour le dépouillement.

Mme Gauthier Clarisse sera absente le 10 avril.

Mme le Maire propose de faire le bureau de vote dans la salle des Loisirs afin de respecter la distance de sécurité covid-19. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

➤ **ORDRE DU JOUR N°8**

*Délibération n° 20220113\_03*

**Argent de poche :**

Le Conseil municipal décide de mettre en place le dispositif « Argent de poche 2022 »

- Du 11 au 15 avril 2022
- Du 18 au 22 juillet 2022

Le dispositif consiste à mettre en place en direction des jeunes âgés de 16 à 18 ans des chantiers collectifs à vocation civique, dans le but de participer à l'entretien et améliorer le cadre de vie.

Les jeunes seront indemnisés de 15€ pour 3 heures de travail par jour. Un courrier va être envoyé aux jeunes de 16 ans révolus aux dates choisies par le conseil municipal. Une réunion d'information aura lieu début mars pour les jeunes inscrits au dispositif.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de partenariat entre la commune et chaque jeune.

#### ➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

##### • **Repas des aînés :**

- Dans le cadre du repas des aînés organisé chaque année, Madame le Maire propose de solliciter le restaurateur d'Athée afin de proposer des plats à emporter.  
Les flyers d'invitation seront préparés par Mme Champion Kalyne.  
Un petit cadeau sera remis pour chaque inscription. Les invitations seront envoyées aux habitants ou ayant habités Athée de 60 ans et plus par voie postale.  
La proposition est validée par les membres du conseil.
- Des devis ont été reçus pour les Tables et Chaises du restaurant le « Le Petit Athéen » pas de validation pour le moment on attend autres devis.
- Mme Le Maire informe que des rendez-vous ont été fixés pour les divers projets communaux :
  - Le 14 janvier Ets Nérual de Cossé le Vivien pour le complexe Multisports,
  - Le 21 janvier bureau d'étude Archi'trav pour le ravalement de l'église
  - Le 10 février Ets Leroy Paysagiste pour l'aménagement du Pré aux Cochons, visite du site « la coulée verte à Louvigné (53)
- Une demande d'arrêté est adressée l'Union Cycliste Sud 53 pour une course cycliste le dimanche 27 mars.
  - Pendant le passage de la course cycliste la circulation et le stationnement des véhicules sur :
    - La RD 286 à la RD 590
    - La RD 286 à la RD 771Seront interdits de 13h30 à 15h dans le sens de la course sur l'ensemble du circuit final.

➤ Madame le Maire fait part des courriers de vœux reçus.

➤ La prochaine séance aura lieu le jeudi 24 février 2022 à 20 heures.

➤ La séance s'est achevée à 22 heures 15.

➤ SIGNATURES

*Nadine MARTIN-FERRÉ*

*Marc GIRAUD*

*Alain PAILLARD*

*Clarisse GAUTHIER*

*Anthony LAMY*

*Valérie PIAU*

*Nicole PESCHÉ*

*Alexandre Julliot*

*Kalyne Champion*

*Olivier DESMONTILS*